



POCÉ-LES-BOIS

**PROCÈS-VERBAL  
de la séance du Conseil Municipal  
du 23 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :** le 17 octobre 2025

**Nombre de membres en exercice :** 14

**Nombre de membres présents ou représentés :** 11

**Nombre d'absents et non représentés :** 3

**Étaient présent(e)s :** M Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1<sup>ère</sup> Adjointe) – Mme Nadine BRARD (2<sup>ème</sup> Adjointe) - M Jean-François BORDAIS (3<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme Danielle DROUYER - M Raboana RANAIVO - M Christian BELLIER - M David BERTIER - Mme Fabienne FROMONT – M Albéric JOHANET.

**Étaient absent(e)s et excusé(e)s :** Mme Dorothée du PONTAVICE – M Thierry MONTENAT - M Kévin BEAUGRAND – Mme Aurélie HAILLOT (*procuration à M Jean-François BORDAIS*).

Le quorum étant atteint, M Frédéric MARTIN, Maire de Pocé-les-Bois, déclare la séance ouverte à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal désignent Madame Christine HAIGRON comme secrétaire de la présente séance.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 adressé à l'ensemble des élus. Aucune observation n'est formulée. Ce dernier est adopté à l'unanimité et signé par le Président et le Secrétaire de ladite séance.

**Ordre du jour :**

1° DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS ;

2° CHEMIN RURAL N°9 DIT DE BERTHAU :

- Désaffection partielle de l'usage du public ;

3° CHEMIN RURAL N°11 LE HAUT TEILLEUL

- Désaffection partielle de l'usage du public ;

4° CHEMINS RURAUX N°9 DIT DE BERTHAU ET N°11 LE HAUT TEILLEUL :

- Organisation d'une enquête préalable unique en application de l'article L.161-10-1 ;

5° SALLES COMMUNALES :

- Tarifs et règlement intérieur des salles pour l'année 2026 ;

6° MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ETRELLES :

- Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 en tant que Personne Publique Associée ;

7° ANIMATION DU MARCHÉ :

- Demande de subvention auprès du GIP Café cultures dans le cadre du financement de l'animation musicale du 24 octobre 2025.

8° QUESTIONS DIVERSES.

**OBJET n°1 : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR M. FREDERIC MARTIN, MAIRE, EN VERTU DE SA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE (délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020) (Délibération n°35-2025)**

**COMMANDE PUBLIQUE :**

Monsieur Frédéric MARTIN, Maire, informe le Conseil Municipal, en application de l'article L2122-22 du CGCT, des décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation de compétence relatives à la signature des marchés (travaux, fournitures et services) dans la limite de 90 000 € :

Objet	Attributaire	Montant HT notifié	Date de la notification
Travaux de peinture du radiateur et poteau bois (devis complémentaire au devis DEV00000330 – modification de marché n°1)	NUANCES D'INTÉRIEUR 35500 POCÉ-LES-BOIS	480.00 €	30/09/2025
Commande d'un pack de publicité pour le lotissement communal (post facebook Maville, encarts publicitaire et « Une » et « Pages locales » du Ouest-France)	ADDITI MÉDIA (groupe Ouest-France) 35081 RENNES CEDEX 9	2 776.77 €	03/10/2025
Commande de chèques cadeaux 2025/2026 pour le personnel communal	CLUB' CO PAYS DE VITRÉ & DE LA ROCHE AUX FÉES 35500 VITRÉ	950 € (TTC)	08/10/2025
Remplacement des 4 pneus du camion Renault	AUTO PRIMO 35500 POCÉ-LES-BOIS	491.68 €	09/10/2025
Entretien annuel des deux tondeuses ISEKI	MB MOTOCULTURE 35500 POCÉ-LES-BOIS	1 483.31 € (TTC)	20/10/2025
Nettoyage des caniveaux (forfait balayage 4h)	LPS BALAYAGE 53000 LAVAL	388.00 €	20/10/2025
Commande d'une armoire positive TEFCOLD UR600X1 pour la salle polyvalente	SARL MCBP35 – APPLIC'FROID 35130 LA-GUERCHE-DE-BRETAGNE	1 228.15 €	23/10/2025

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par le Maire, en vertu de sa délégation de compétence, relatives à la signature des marchés (travaux, fournitures et services) dans la limite de 90 000 € HT.

**URBANISME :**

M. Frédéric MARTIN, Maire, fait part à l'assemblée qu'aucune DIA n'a été reçue en mairie depuis la séance du 25 septembre 2025.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces informations.

**OBJET n°2 : CHEMIN RURAL N°9 DIT « DE BERTHAU » - Désaffectation partielle de l'usage du public (Délibération n°36-2025)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD n°46 a fait connaître auprès des services de la mairie, par courrier en date du 19 août 2025, son souhait d'acquérir une portion du chemin rural n°9 dit de Berthau, qui dessert son habitation.

L'acquisition d'une partie de ce chemin jouxtant son terrain, permettrait au propriétaire concerné, de faciliter la réalisation de son projet d'extension qu'il envisage sur sa propriété.

La surface exacte qui serait à lui céder reste à déterminer par l'intervention d'un géomètre dont la charge reviendrait au demandeur. Cette surface représenterait entre 80 et 90 m<sup>2</sup>.

Cette portion de chemin n'est plus affectée à l'usage du public et dessert uniquement la maison d'habitation dudit propriétaire. Elle ne satisfait plus un intérêt général.

***Il est proposé à l'assemblée de constater la désaffectation partielle du chemin rural n°9 dit « de Berthau ».***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, **ADOPE** la proposition susmentionnée.

**OBJET n°3 : CHEMIN RURAL N°11 « LE HAUT TEILLEUL » - Désaffectation partielle de l'usage du public (Délibération n°37-2025)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section ZD n°6 ont fait connaître auprès des services de la mairie, par courriel en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, leur souhait d'acquérir une portion du chemin rural n°11 Le Haut Teilleul, qui dessert leur maison d'habitation.

L'acquisition d'une partie de ce chemin, permettrait aux propriétaires concernés, d'avoir une unité foncière plus homogène, sans décroché. La surface exacte qui serait à leur céder reste à déterminer par l'intervention d'un géomètre dont la charge reviendrait aux demandeurs. Cette surface représenterait environ 200 à 235 m<sup>2</sup>.

Cette portion de chemin n'est plus affectée à l'usage du public et dessert uniquement la maison d'habitation dudit propriétaire. Elle ne satisfait plus un intérêt général.

***Il est proposé à l'assemblée de constater la désaffectation partielle du chemin rural n°9 dit « de Berthau ».***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, **ADOPE** la proposition susmentionnée.

**OBJET n°4 : CHEMINS RURAUX N°9 DIT DE BERTHAU ET N°11 LE HAUT TEILLEUL - Organisation d'une enquête préalable unique en application de l'article L.161-10-1 (Délibération n°38-2025)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public et que la désaffection dudit chemin est actée par délibération du Conseil Municipal, il est dans l'intérêt ensuite de la commune, de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L. 161-10 du Code rural, en vue d'autoriser la vente de ce dernier aux propriétaires riverains.

Au préalable de l'aliénation, le Conseil Municipal doit décider d'organiser une enquête publique dans le respect des dispositions du code des relations entre le public et l'administration (chapitre IV du titre III du livre I).

L'enquête doit permettre de démontrer que le chemin n'est plus utilisé par le public.

A l'issue, et selon les conclusions du commissaire enquêteur, la vente pourra être actée par le Conseil Municipal.

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant la demande faite par le propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD n°46 pour acquérir une portion du chemin rural n°9 dit « de Berthau »,

Considérant la demande faite par les propriétaires de la parcelle cadastrée section ZD n°6 pour acquérir une portion du chemin rural n°11 dit « Le Haut Teilleul »,

Considérant l'intérêt de la commune à mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public,

Considérant l'intérêt de la commune à mutualiser les frais d'enquête inhérents aux deux projets d'aliénation,

*Il est proposé à l'assemblée :*

- *De LANCER la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;*
- *D'AUTORISER Monsieur le Maire à organiser une enquête publique préalable aux projets d'aliénation partielle des chemins ruraux n°9 dit « De Berthau » et n°11 « Le Haut Teilleul », dans le respect des dispositions du code des relations entre le public et l'administration ;*
- *De DÉCIDER de mutualiser les frais d'enquête, en organisant une enquête publique unique pour ces deux projets d'aliénation susmentionnés.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, **ADOpte** l'ensemble des propositions susmentionnées.

**OBJET n°4 : SALLES COMMUNALES - Tarifs et règlement intérieur des salles pour l'année 2026**  
*(Délibération n°39-2025)*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Avant chaque fin d'année, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur :

- le maintien ou l'évolution des tarifs de location des salles communales (polyvalente et multifonctions) à appliquer pour l'année suivante ;
- le maintien ou l'évolution des règlements intérieurs des salles communales.

*Il est proposé de :*

- *NE PAS MODIFIER le règlement intérieur des salles ;*
- *SUPPRIMER le tarif ½ journée figurant sur les tableaux des tarifs « particuliers » des salles multifonctions et polyvalente pour une meilleure gestion des locations de salles ;*
- *PRÉCISER que les autres tarifs des salles restent inchangés ;*
- *PRÉCISER que les tarifs et règlements validés ce jour, seront applicables pour les réservations reçues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, **ADOPTE** l'ensemble des propositions susmentionnées.

**OBJET n°4 : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ETRELLES - Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 en tant que Personne Publique Associée (Délibération n°40-2025)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par courriel en date du 3 octobre 2025, le Président de Vitré Communauté a notifié à la Commune de Pocé-les-Bois, la décision du Conseil Municipal de la Commune d'Etrellles, en date du 30 juin 2025, de prescrire une modification simplifiée n°1 de son PLU, et a transmis un lien de téléchargement de l'ensemble des pièces dudit dossier de modification simplifiée.

La compétence « élaboration des documents d'urbanisme » ayant été transférée à Vitré Communauté le 4 juillet 2025 par arrêté préfectoral, elle est désormais l'autorité compétente en charge de l'élaboration des procédures en cours et à venir pour les communes de son ressort.

En tant que Personne Publique Associée (PPA) sur ledit projet, le Conseil Municipal est invité à donner son avis au plus tard le 3 novembre 2025.

L'ensemble des pièces du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune d'Etrellles (notice de présentation de la modification simplifiée n°1, pièce « OAP » modifiée, pièce « Règlement écrit » modifiée, pièce « Règlement graphique » modifiée), a été remis aux conseillers en amont de la présente séance.

Considérant les modifications mineures envisagées par la municipalité d'Etrellles concernant son linéaire commercial rue Ile de France,

Considérant l'intérêt de faire évoluer l'Opération d'Aménagement Programmée (OAP) de la zone d'activités du Haut Montigné de la Commune d'Etrellles pour répondre aux enjeux de requalification

inhérents à ce parc d'activités et ainsi y autoriser la mise en œuvre du projet photovoltaïque porté par Vitré Communauté en vue de créer une boucle d'autoconsommation collective de l'énergie,

Considérant qu'en raison de leur nature, aucun des points faisant l'objet de la présente modification du PLU n'aura d'incidence notable sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, sur les paysages, sur les risques et la sécurité, sur l'environnement ni sur le site Natura 2000 le plus proche,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etelles.

**OBJET n°5 : ANIMATION DU MARCHÉ - Demande de subvention auprès du GIP Café cultures dans le cadre du financement de l'animation musicale du 24 octobre 2025 (Délibération n°41-2025)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre du marché hebdomadaire qui se tient chaque vendredi sous la halle, sise 1 rue de la Closerie du Bourg, un concert du groupe le « Cupif Band » sera proposé par la municipalité ce vendredi 24 octobre 2025.

Cette animation représente pour la Commune, un coût total prévisionnel de 1 481.57 € TTC (cachets d'artistes et cotisations sociales).

Ce type d'action peut être éligible à une aide du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Cafés Cultures » dont le montant est estimé à 646 €.

Pour rappel, la Commune de Pocé-les-Bois peut émerger au fonds destiné aux autres employeurs occasionnels (hors cafés, hôtels et restaurants) car elle remplit les critères suivants : relever du champ d'application du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (Guso) et compter moins de 3 500 habitants. Le dispositif du GIP Café Cultures permet de financer jusqu'à 6 représentations au maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **AUTORISER** le Maire à solliciter une aide du GIP Cafés Cultures, au titre du fonds dédié aux autres employeurs occasionnels, dans le cadre du financement du spectacle du 24 octobre 2025.

## QUESTIONS DIVERSES

### INFOS COMMUNALES

- **Lotissement communal du Chêne** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la reprise des travaux du lotissement par l'entreprise PIGEON à compter de cette semaine et de la date de la prochaine réunion de chantier avec le bureau d'études TECAM. Il fait part ensuite du nombre de dossiers de réservation de lots réceptionnés à date du jour en mairie et précise que la vente de ces derniers permettrait de rembourser un peu plus de la moitié du prêt-relais de 850 000 €.
- **Personnel communal** : Monsieur le Maire précise que le recrutement pour le poste de responsable du service technique est toujours en cours. Aucun nouveau candidat n'a été reçu en entretien depuis la dernière séance du Conseil.
- **Repas des aînés** : Mme Nadine BRARD indique à l'assemblée, que le repas du 9 octobre a rassemblé 55 personnes sur 110 invitations adressées. Il est proposé pour 2026, de réfléchir à une évolution éventuelle à apporter à cette action de la Commission Sociale extra-municipale.
- **Groupe de travail « fleurissement »** : Mme Nadine BRARD indique aux conseillers que la réunion du 6 octobre dernier a permis d'arrêter le choix des fleurs/vivaces à commander pour le fleurissement 2026.
- **Flash infos d'octobre (n°78)** : Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'un nouveau flash infos est disponible : en ligne depuis le site internet de la commune ou en version papier à la mairie, au café fip et à la bibliothèque). Sa distribution est en cours auprès des foyers qui s'étaient manifestés auprès du secrétariat de mairie pour le recevoir directement dans leur boîte aux lettres.
- **MBA Mutuelle** : Monsieur le Maire informe le Conseil, de l'échéance à venir de la convention de partenariat entre la commune et MBA Mutuelle qui arrive à son terme le 31 décembre 2025. Il précise qu'en cas d'accord du Conseil de reconduire la convention, la nouvelle période ira du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028. Depuis le début du partenariat avec MBA Mutuelle, une seule adhésion à leur mutuelle communale n'a été comptabilisée.  
*⇒ Le Conseil Municipal donne son accord pour reconduire la convention avec MBA Mutuelle et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.*
- **Conventionnement avec CITEO** : Monsieur le Maire indique que la convention de partenariat entre la commune et CITEO pour la gestion des dépôts sauvages arrive à son terme le 31 décembre 2025. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les communes de moins de 1 500 habitants ne pourront plus être signataires, à moins qu'elles ne se regroupent entre elles pour dépasser ce seuil et ainsi signer une convention pluri communale avec CITEO. En l'occurrence, il précise qu'une convention pourrait être signée avec les communes de Cornillé et de Saint-Aubin-des-Landes. La réflexion est en cours.
- **Gestion de fin de mandat / élections municipales 2026** : Monsieur le Maire rappelle que d'ici aux prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains, aucune nouvelle étude ne sera engagée sur des projets significatifs, de façon à laisser libre de choix le prochain mandat (gestion des affaires courantes), en dehors des travaux en cours du lotissement. La présence de l'ensemble des conseillers est obligatoire le 15 mars prochain (et 22 mars en cas de second tour).
- **Animation du 24 octobre à la halle** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un concert du groupe « Cupif Band » sera donné ce vendredi 24 octobre, à partir de 18h00, à la halle, pendant le marché.

- **Vide greniers spécial « jouets » du 9 novembre :** Monsieur le Maire indique que l'espérance organise son vide-greniers spécial « jouets » le dimanche 9 novembre prochain.
- **Cérémonie du 11 novembre :** Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du programme du 11 novembre. Un rassemblement est prévu à 10h15 devant la mairie. Une célébration aura ensuite lieu à 10h30 à l'église de Pocé-les-Bois. Cette dernière sera suivie d'un dépôt de gerbe, de discours et de chants d'enfants de l'école devant le monument aux morts. A l'issue, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.
- **Vœux du Maire :** la cérémonie est prévue le samedi 17 janvier 2026.

**INFOS PARTENAIRES / HORS COMMUNE :**

- **SCOT du Pays de Vitré :** M le Maire rend compte à l'assemblée des sujets abordés à l'occasion du séminaire « ELUS » organisé par le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré le 6 octobre dernier dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.
- **Ouverture PPVE - révision SAGE VILAINE 35 :** M le Maire indique au Conseil qu'à la demande du syndicat mixte Eaux & Vilaine, les préfets d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de la Mayenne, de Maine-et-Loire et de la Loire Atlantique, par arrêté commun du 29 septembre 2025, ont prescrit l'ouverture d'une participation du public par voie électronique (PPVE), sur le projet de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine. Cette participation du public par voie électronique (PPVE) sera ouverte du mercredi 15 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025. La version dématérialisée du dossier sera téléchargeable sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/PPVE-SAGE-du-Bassin-de-la-Vilaine>.
- **Enquête publique LACTALIS :** M le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique va avoir lieu à la mairie de Vitré, du 24 octobre au 25 novembre 2025, à la suite d'une demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Laitière de Vitré en vue de moderniser et régulariser son site situé au lieu-dit « Les Guichardières » (35500) VITRÉ. Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture, à cette adresse : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-energie/Installations-classees>.
- **Offre de transports MOVA (bus) :** M le Maire informe l'assemblée de la présence de l'équipe MOVA à la halle, le samedi 22 novembre prochain, de 10h à 12h.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 27 novembre 2025 à 20h00.

Mme Christine HAIGRON informe l'assemblée de la validation de deux documents importants concernant l'AIAJ : le « Projet EDucatif Territorial » (PEDT) intercommunal liant les communes de Saint-Aubin-des-Landes, Pocé-les-Bois et Cornillé, avec à la clé des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'association, et le Plan « mercredi », permettant ainsi à l'association d'accueillir plus d'enfants par animateur. Elle ajoute que l'axe de travail du PEDT défini pour l'année 2025-2026 est « la cantine, comme lieu de vie ».

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10 puis remercie les membres du Conseil.

Fait à Pocé-les-Bois, le 30 octobre 2025.

Le Président de séance,  
Frédéric MARTIN,  
Maire



Le Secrétaire de séance,  
Christine HAIGRON,  
1<sup>er</sup> Adjoint

